

Rencontre préalable avec l'association ESPERER 95 – Le 25/11/2022

Les questions et remarques suivantes ont été soulevées par la représentante de l'association présente lors de cet échange :

Le projet d'établissement pénitentiaire :

- Est-il envisagé des locaux ou des activités permettant de « faire rentrer l'extérieur » à l'intérieur de la détention (ex : restaurant à la prison des Beaumettes) ?
- Afin d'offrir des perspectives d'ouverture et de contribuer à préparer leur réinsertion, des vues sur l'extérieur sont-elles prévues pour les personnes détenues ?
- Quelle place est donnée à l'offre de soins, notamment psychologiques, dans le projet ? notamment à l'approche de la sortie de la détention ?
- Quelle place est donnée dans le projet aux espaces de vie collective, qui contribue à la responsabilisation des personnes détenues et à la préparation à la sortie ?
- Le projet prévoira-t-il un nombre de parloirs « avocats » (utilisés par l'ensemble des intervenants extérieurs, hors familles des détenus) adapté aux objectifs de réinsertion et de préparation de la sortie ?
- Le projet prévoira-t-il un nombre suffisant de douches pour les personnes détenues ?
- Le projet prévoira-t-il des espaces permettant la mise en œuvre d'animations, de stages de responsabilisation ou de sensibilisation (ex : violence conjugale) des personnes détenues ?
- Qu'est-il prévu pour réduire le bruit en détention ?

Les mobilités :

- L'association relève l'importance d'une desserte du site adaptée en transport commun, notamment pour faciliter l'accès aux familles de personnes détenues les plus modestes.

L'ensemble des éléments de réponse sur ces points seront communiqués au public dans le cadre de la concertation préalable – au cours des différents temps d'échange qui seront organisés ou via les réponses qui seront apportées aux contributions déposées sur les registres papier et dématérialisé – et de la note d'enseignements de l'APIJ qui sera publiée à l'issue de la concertation.